Administration communale de Schieren
90, rte de Luxembourg
L–9125 Schieren

81 26 68 - 54
contact@schieren.lu

gemengschieren
gemengschieren
schieren.lu

Élections européennes du 9 juin 2024

Je soussigné(e)

Noms et Prénoms _____

Date et lieu de naissance _____

Adresse _____

ai l'honneur de solliciter l'admission au vote par correspondance pour les élections européennes du dimanche, 9 juin 2024. Je vous prie de bien vouloir m'envoyer mon bulletin de vote à l'adresse suivante :

Adresse d'envoi du bulletin de vote _____

_____

_____

La présente demande est basée sur les art. 328 à 332 de la loi électorale. Veuillez noter que la demande doit parvenir, sous peine de déchéance, au Collège des bourgmestre et échevins au plus tard le

- **mardi, 30 avril 2024 pour les envois du bulletin de vote à une adresse à l'étranger,**
- **mercredi, 15 mai 2024 pour les envois du bulletin de vote à une adresse au Luxembourg.**

Si la demande du requérant remplit les conditions, le collège des bourgmestre et échevins lui envoie, sous pli recommandé, la lettre de convocation, le bulletin de vote et les enveloppes électorales avec l'adresse du bureau électoral:

- **le 10 mai 2024 au plus tard pour les envois à une adresse à l'étranger,**
- **le 25 mai 2024 au plus tard pour les envois à une adresse au Luxembourg.**

Veuillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

_____, le _____

_____

Signature

L'électeur luxembourgeois domicilié à l'étranger doit produire une copie de sa carte d'identité luxembourgeoise ou de son passeport luxembourgeois en cours de validité. Le requérant doit, dans sa demande, déclarer sous la foi du serment qu'il n'est pas déchu du droit électoral ni en vertu de « l'article 64 » de la Constitution, ni en vertu de l'article 6 de la présente loi. En application du règlement relatif à la protection des données GOPR (UE)2016/679, votre commune traite vos données personnelles en respect d'une obligation légale à laquelle elle est soumise.